

RÈGLEMENT 2024-004
RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2015-003 ET 2018-015

CONSIDÉRANT le règlement 2015-003 intitulé « Règlement relatif à la citation de propriétés à titre de monuments historiques » citant la Maison de Marie et l’Atelier mécanique Félix-Trottier & fils comme immeubles historiques;

CONSIDÉRANT le règlement 2018-015 intitulé « Règlement relatif à la citation de propriété à titre de monument historique » citant la Maison Angers-Poirier comme immeuble historique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire abroger la citation comme monuments historiques sur ces propriétés;

ATTENDU QU’un avis de motion du présent règlement a été donné lors d’une séance du Conseil tenue le 2024;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d’urbanisme a tenu une séance publique de consultation le au cours de laquelle les personnes intéressées au présent règlement ont pu faire des représentations;

ATTENDU QU’un compte rendu de cette séance a été dressé et déposé au Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par que le Conseil municipal de la Municipalité de la paroisse de La Doré adopte le règlement portant le numéro 2024-004 et qu’il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s’il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 RÈGLEMENTS

Les règlements 2015-003 et 2018-015 sont abrogés.

ARTICLE 12 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ghislain Laprise,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA
Directrice générale